

subvention d'investissement pour l'achat de bâtiments et de matériels, la fourniture subventionnée de pierre à chaux broyée, le paiement de primes pour le maintien d'animaux de qualité en vue de la reproduction, des subventions pour la construction d'entrepôts à légumes, un programme subventionné pour les pâturages régionaux, des programmes subventionnés d'assurance-récolte et d'assurance-bétail, un programme subventionné de services vétérinaires, des subventions à des organismes agricoles, des services d'information technique et de gestion agricole.

Le ministère fournit aussi de l'aide par l'entremise de l'Office provincial de prêts au développement agricole, l'Office de commercialisation de Terre-Neuve et la Société des produits agricoles. Le ministère produit et vend aux agriculteurs des porcs pour la reproduction qui sont exempts de maladies déterminées et qui proviennent d'un programme d'élevage surveillé.

**Île-du-Prince-Édouard.** Le ministère de l'Agriculture et des Forêts comprend les directions et sections suivantes: la Direction des services régionaux qui comprend la Section de la gestion agricole, la Section des bureaux de district, la Section du développement agricole, la Section de l'élevage et la Section des cultures et de l'ingénierie; la Direction des forêts qui englobe la Division des pépinières forestières et la Division de la pépinière de Bunbury; la Direction des services techniques; et la Direction des services vétérinaires et des produits laitiers. Le Bureau des services de gestion fournit des services de soutien par l'intermédiaire de ses sections d'administration, d'information et d'économique, de commercialisation et de statistique. Il coordonne également la planification et l'évaluation des programmes.

Le ministère vise à satisfaire les besoins des familles agricoles, surtout en ce qui concerne la stabilisation et l'accroissement des revenus agricoles et l'amélioration de l'aptitude à la gestion. Les programmes comprennent aussi bien l'analyse des sols par les clubs 4-H et l'élaboration de projets individuels dans le cadre du programme de développement de la ferme familiale que la promotion de l'assurance-récolte, le travail avec des groupes de producteurs et la communication de recommandations au sujet de la production suivant des méthodes modernes.

**Nouvelle-Écosse.** Le ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation dirige le programme agricole du gouvernement. Il s'occupe principalement d'administration, de vulgarisation, d'économie, d'horticulture et de biologie, d'élevage, de développement des marchés, des sols et des cultures, et de la formation en sciences agricoles au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse situé à Truro. Il vise particulièrement à encourager la population rurale à s'aider elle-même en adhérant à des mouvements tels que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Écosse et d'autres groupements du même genre.

**Nouveau-Brunswick.** La politique et les programmes agricoles du gouvernement sont appliqués par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, dont les directions sont spécialisées dans les domaines suivants: administration, vulgarisation, élevage et aviculture, services vétérinaires, communications et commercialisation, phytotechnie, génie agricole, économie domestique, caisses d'épargne et de crédit et coopératives, et planification et développement rural. La province possède un Office d'adaptation agricole, une Commission de commercialisation des produits agricoles, une Commission des produits laitiers et une Commission des produits forestiers.

**Québec.** Le ministère québécois de l'Agriculture favorise l'épanouissement du Québec agricole par une assistance technique ou autre accordée aux agriculteurs pour qu'ils puissent moderniser leurs fermes, améliorer leur production et hausser leur niveau de vie. Il est comptable de l'activité d'organismes qui s'occupent de crédit agricole, de marchés agricoles, d'assurance-récolte, de stabilisation des revenus agricoles, d'encouragement des initiatives agro-alimentaires, ainsi que de la raffinerie de sucre provinciale. Il se compose de quatre secteurs: Production, Commercialisation, Recherche et Enseignement, et Administration.

Le secteur «Production» met à la disposition des agriculteurs québécois le personnel spécialisé de ses 12 bureaux régionaux, de ses cinq laboratoires et de son